Nations Unies S/PV.9160

Conseil de sécurité

Distr. générale
21 octobre 2022
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 9160e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le vendredi 21 octobre 2022, à 10 h 55

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

À sa 9160e séance, tenue à huis clos le 21 octobre 2022, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique ».

Le Président a invité le représentant de l'Éthiopie à participer à la séance, conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité Mme Ghada Eltahir Mudawi, Directrice des opérations et de la communication au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'Organisation des Nations Unies, et M. Olusegun Obasanjo, Haut Représentant de l'Union africaine pour la Corne de l'Afrique, à participer à la séance.

Le Conseil a entendu les exposés de Mme Mudawi et M. Obasanjo.

Le Conseil a entendu une déclaration du représentant de l'Éthiopie.

Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations : Kenya (au nom des trois pays d'Afrique membres du Conseil de sécurité : Gabon, Ghana et Kenya), Irlande, États-Unis d'Amérique, Albanie, Norvège, Chine, France, Brésil, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Mexique et Inde.

Mme Mudawi et M. Obasanjo ont répondu aux observations qui ont été formulées et aux questions qui ont été posées.

Le représentant de l'Éthiopie a fait une nouvelle déclaration.

22-23951 (F) 241022 251022

Merci de recycler